



Politique de placement

FADOQ

7665, boulevard Lacordaire
Montréal (Québec) H1S 2A7

Téléphone : 514 252-3017
Sans frais : 1 800 544-9058
Courriel : info@fadoq.ca

Tableau des révisions

Niveau de révision	Date	Numéro de référence	Description sommaire de la révision	Auteur de la révision
Projet	17-02-2022	Projet #1	Présentation au comité audit & finances	Direction des finances et de l'administration
Approuvé par le C.A.	24-02-2022	V1	Présentation au conseil d'administration	Direction des finances et de l'administration
Approuvé par le C.A.	16-11-2023	V1.1	Ajout section - Définition des termes	Direction des finances et de l'administration
Approuvé par le C.A.	27-11-2025	V1.2	Placement garanti : Ajout des échéances 4 et 5 ans et uniformisation des cibles et du maximum. Enlever le C de l'acronyme CPG.	Direction des finances et de l'administration

Table des matières

Objectifs	4
Cadre général de gestion	4
Responsabilités	4
Encadrement des placements	5
Contraintes d'investissement	5
Répartition cible des placements	6
Répartition des échéances cibles du capital garanti	6
Examen de la politique	7
Définition des termes	7

Objectifs

La présente politique de placement a pour objet d'établir un cadre général de gestion des ressources financières détenues par la FADOQ, pour en préserver le capital et à maintenir les liquidités par des placements de faible risque, ainsi qu'à réaliser des résultats optimaux.

Elle prévoit l'encadrement et les limites à respecter relativement à cette gestion, de même que les moyens par lesquels le gestionnaire rend compte de la gestion des ressources financières au Conseil d'administration.

Cadre général de gestion

1. La gestion des placements est confiée à la direction des finances et de l'administration.
2. Considérant la mission de la FADOQ, l'objectif de placement consiste à préserver le capital investi et à obtenir le meilleur rendement possible en tenant compte des entrées et des sorties de fonds anticipées et des autres contraintes stipulées à la présente politique.
3. Considérant que la FADOQ doit composer avec des entrées et des sorties de fonds fréquentes, un niveau suffisamment élevé d'encaisse et des titres d'échéances relativement courtes doivent être maintenus afin de couvrir les besoins de liquidités, tout en laissant la possibilité de faire des placements à plus longue échéance en vue de retirer un rendement plus élevé du portefeuille.

Responsabilités

Conseil d'administration :

Le conseil d'administration de la FADOQ est responsable de l'adoption et du respect de la politique de placement. Le conseil s'assure que la FADOQ respecte son mandat de gestion.

Direction des finances et de l'administration :

La direction des finances et de l'administration est responsable de l'application de la politique et doit s'assurer des responsabilités suivantes :

1. Préparer les prévisions mensuelles de recettes et de déboursés;
2. Faire le suivi du compte bancaire de la FADOQ;
3. Effectuer le règlement des transactions financières;
4. Effectuer les placements de la FADOQ à l'intérieur des limites et des cibles établies dans la présente politique de placement;
5. Effectuer une évaluation de la performance annuelle de la gestion et la transmettre à la direction générale dans le cadre du processus budgétaire;
6. Effectuer la comptabilisation des opérations.

Encadrement des placements

Sous réserve d'une trésorerie suffisante, les placements suivants sont autorisés :

1. Dépôt d'argent auprès d'une institution financière autorisée à exercer ses activités en vertu d'une loi applicable au Québec ou au Canada;
2. Certificat de placement garanti émis par une banque canadienne;
3. Placement garanti lié aux marchés émis par une banque canadienne;
4. Obligations, ou autres titres d'emprunt émis, garanti par le Québec, le Canada, une province canadienne ou une municipalité.

Contraintes d'investissement

1. Tous les placements doivent être libellés en dollars canadiens;
2. L'échéance maximale des placements est de 5 ans (à l'exception des fonds du style philanthropique qui est de 10 ans);
1. **Qualité d'investissement** : DBRS classe les cotes de AAA à A comme étant de « qualité d'investissement », indiquant un bon niveau de qualité. Les cotes inférieures, comme BBB, sont considérées comme acceptables mais potentiellement plus sensibles aux fluctuations économiques. La **cote minimale** d'un placement, selon l'agence mondiale de notation financière DBRS, doit être de **A** pour la FADOQ.

Répartition cible des placements

La répartition cible des placements doit tenir compte des besoins de liquidité de la FADOQ, de la fréquence que ces besoins se manifesteront et connaître le degré d'incertitude entourant l'occurrence de ses besoins. La répartition vise aussi à obtenir une diversification des échéances et les modalités des placements doivent en tenir compte.

Le principe de l'investisseur prudent doit toujours guider les décisions de placement et, en cas de conflit entre ce principe et toute disposition de la présente, le principe de l'investisseur prudent prévaut.

Description	Minimum	Cible	Maximum
Liquidités	500 000 \$	3 mois d'opération	1 000 000 \$
PG Échéance de 1 à 5 ans	0 %	75 %	100 %
Revenu fixe (GVT+ municipalité)	0 %	25 %	50 %

Liquidités :

- Montant nécessaire pour couvrir les besoins opérationnels propres à la FADOQ, excluant les fonds reçus et gérés en tant que mandataire pour les revenus d'adhésion, partenariats, etc.

Revenu fixe :

- Assurer une liquidité en tout temps (encaissable en tout temps sur le marché secondaire).

Répartition des échéances cibles du capital garanti

Échéance	Minimum	Cible	Maximum
PG 1 an	0 %	20 %	100 %
PG 2 ans	0 %	20 %	50 %
PG 3 ans	0 %	20 %	50 %
PG 4 ans	0 %	20 %	50 %
PG 5 ans	0 %	20 %	50 %

Capital garanti :

- Générer des liquidités à court terme tout en assurant une protection totale du capital;
- Gérer le risque d'échéance dans le portefeuille en créant une répartition équitable entre les échéances selon les besoins en trésorerie calculés sur un horizon de 5 ans.

Examen de la politique

Une politique de placement ne doit pas faire l'objet de changements fréquents. Le comité audit et finances de la FADOQ examine la présente politique au moins une fois par année. Il s'assure du respect du cadre de la politique.

Le comité audit et finances s'assure d'informer le conseil d'administration de tout risque financier important auquel fait face la FADOQ, y compris les conséquences de pertes importantes possibles découlant des placements.

Définition des termes

PG : Placement garanti

GVT : Gouvernement

DBRS : Dominion Bond Rating Service